

Commune de Parenty

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
en date du 31 juillet 2020.

Le vendredi 31 juillet 2020, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraïter, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraïter - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Sébastien Hibon - Marie-France Huchin - Damien Leduc - Élisabeth Lemor - Ludovic Lozinguez.

Absents excusés : Marie Andrieu - Olivier Delseaux (procuration donnée à Serge Depraïter) - Julien Mailly (procuration donnée à Sébastien Hibon) - Rémi Marbeuf (procuration donnée à Ludovic Lozinguez) - Thomas Péron.

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire invite la secrétaire de mairie, Mme. Deruelle, à procéder à la lecture du procès verbal de la réunion de Conseil municipal qui s'est tenue le 26 juin 2020, salle de la mairie de Parenty.

Le procès verbal étant adopté à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.

Remboursement d'un prêt court terme

Suite à un souci de trésorerie, la commune de Parenty s'est trouvée temporairement dans l'incapacité d'honorer le remboursement à la date du 31 août 2020 d'un prêt court terme d'un montant de 94 000 euros conclu auprès du Crédit Agricole. Au terme d'un accord trouvé avec la banque et suite au versement de dotation qui est venu conforter la trésorerie de la commune, 40 000 euros ont pu être remboursés. Le solde, 54 000 euros, a fait l'objet d'un nouveau prêt court terme négocié sur une durée de deux ans maxi et sur la base d'un taux fixe à 0,53 % avec versement des intérêts au trimestre ; l'objectif est d'anticiper son remboursement à échéance de 1 an.

Journée portes ouvertes de l'ancien presbytère

Cette journée qui s'est déroulée le samedi 11 juillet à l'initiative du Conseil municipal, a accueilli 41 visiteurs

L'opération a permis aux conseillers qui ont tenu la permanence de montrer aux Parentoises et aux Parentois les travaux conduits depuis près d'une dizaine d'années pour restaurer le bâtiment mais aussi de recueillir leurs commentaires. Globalement, les visiteurs sont relativement unanimes quant à la qualité esthétique architecturale de l'édifice mais demeurent réservés sur sa capacité à accueillir une mairie. Beaucoup d'entre-eux ont proposé d'en faire un lieu d'accueil pour les associations ou une bibliothèque. Cette dernière proposition qui a fait l'objet d'un consensus au sein du Conseil doit permettre au bâtiment de conserver sa vocation communale. Cela va également dans le sens de l'initiative prise par Carine Fourcroy de redynamiser la bibliothèque municipale

en priorité en faveur d'un public jeune. Près d'une dizaine de personnes sont d'ores et déjà volontaires pour apporter leur contribution en particulier lors des heures d'ouverture le mercredi et le samedi après-midi. Des animations ponctuelles pourront être organisées en cours d'année. Désormais, on ne parlera plus de l'ancien presbytère mais de la bibliothèque.

Communication avec la population

Dès la rentrée, une « boîte à paroles » sera mise à la disposition du public. Il s'agit de donner la possibilité aux habitants d'exprimer leurs critiques, leurs doléances ou leurs propositions au Conseil et ce, de façon écrite, nominative ou non en glissant celles-ci dans une boîte qui sera mise à leur disposition à l'accueil de la mairie.

Dans le même esprit, dès la rentrée, des permanences mensuelles seront assurées à tour de rôle par les adjoints le 1er jeudi de chaque mois de 17h à 18h là encore dans le but d'être à l'écoute des Parentoises et des Parentois.

Mise à disposition du terrain de foot

M.le maire entouré de Ludovic Lozinguez et de Sébastien Hibon, a rencontré les dirigeants du club de foot de Bezinghem qui compte 170 licenciés dont une dizaine résident à Parenty. L'objectif était de trouver un accord portant sur la mise à disposition du terrain de foot de Parenty ainsi que le vestiaire. Pour Serge Depraeter, cette collaboration doit permettre aux jeunes de Parenty de bénéficier d'une activité de détente à proximité et de faire vivre le village. Des dispositions devront toutefois être prises afin de demeurer dans les règles tant sur le plan des assurances qu'au niveau des équipements. De même, cet accord ne doit pas remettre en question le projet d'espace multi-sports. Ludovic Lozinguez et Sébastien Hibon sont en charge de la mise en application et du suivi de cet accord.

Location de salle

Jusqu'à présent, la mise à disposition de la salle des fêtes et de ses divers équipements au public (cuisine, vaisselle) faisait l'objet d'une location au tarif de 300 euros/week-end.

Sur proposition du maire, au 1er janvier 2021, un tarif différencié sera mis en place, soit 200 euros pour les personnes qui résident à Parenty, 400 euros pour les demandes extérieures.

La proposition est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Réélection du Conseil communautaire

M.le Maire informe les membres du Conseil que le 17 juillet dernier, Philippe Ducrocq a été réélu président de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois.

Obligations des associations

M.le Maire souhaite que La Parentoise puisse produire au plus vite une attestation d'assurance portant sur les activités conduites au sein de l'Esprit Fit et du Club Zen Attitude. Ceci pour poursuivre ses activités à l'intérieur des bâtiments communaux.

Lancement de La Gazette Parentoise

Le premier numéro de La Gazette Parentoise est paru en juillet. Objectif, éditer trois à quatre lettres d'information par an sans dépasser le budget précédemment consacré à l'édition d'un bulletin annuel, soit 750 euros. Le coût de l'impression est facturé 188 euros par publication. Avec l'ambition d'informer de manière plus réactive la population.

Vote d'une délibération modificative

La vente de la débroussailleuse a entraîné une modification des écritures comptables. La délibération modificative mise au vote :

- section de fonctionnement

775 - cession immobilisation -11 500 euros

virement à la section investissement -11500 euros

- section d'investissement

024 – produit de cession immobilisation +11 500 euros

virement de la section fonctionnement – 11 500 euros.

La délibération est adoptée par vote à main levée à l'unanimité.

Demande de soutien scolaire

Une demande de soutien financier en faveur de deux enfants de Parenty présentant un handicap et fréquentant un établissement spécialisé de Samer a été adressée à la mairie. Le montant réclamé est de 474 euros par enfant. Une demande d'information complémentaire va être conduite par Marie-France Huchin afin que le Conseil municipal puisse disposer de l'ensemble des éléments avant de statuer.

Rafaîchissement de façade du local technique

La remise en peinture de la façade du local technique a fait l'objet d'une demande de devis auprès de Campagne Services. L'entreprise a chiffré le montant de la prestation à 680 euros. La proposition est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Commission de contrôle de la liste électorale

Suite au décès de M. Crépin, une liste de trois personnes va être proposée au préfet : Marie-Franche Huchin, Carine Fourcroy et Frédéric Dupend. Charge ensuite au représentant de l'État de désigner parmi les trois noms le successeur de M. Crépin au sein de la Commission de contrôle de la liste électorale.

Arbre de Noël 2020

Ludovic Lozinguez informe le Conseil du souhait du Comité des fêtes d'organiser un buffet campagnard sur le terrain de foot le 29 août prochain, une manifestation ouverte à l'ensemble des habitants. Au regard des exigences réglementaires imposées par la Covid-19 et des risques encourus par les participants, M. le maire estime que les conditions ne sont pas réunies pour autoriser ce type de rassemblement. Un avis partagé par le Conseil qui sur la base du principe de précaution se prononce défavorablement et unanimement par un vote à main levée.

De même, le deuxième adjoint précise que le Comité des fêtes propose de prendre à sa charge l'achat de cadeaux offerts aux enfants de l'école et 50 % du coût du spectacle donné à l'occasion de l'Arbre de Noël le samedi 12 décembre prochain.

Quant au trail organisé chaque année par le comité des fêtes, son fonctionnement pourrait être remis en cause du fait des exigences avancées par Mme. du Blaisel de prélever 1 euro/participant du fait du passage des participants sur son terrain. Quant aux pourparlers portant sur l'installation d'une table de camping aux abords du château, là encore les discussions avec Mme. du Blaisel semblent piétiner. M. le Maire propose de la rencontrer afin de trouver une issue à ces discussions.

Marché pour prestations diverses

Le 1er adjoint Michel Gourlain souhaite lancer une consultation d'entreprises sous forme d'un marché public de prestations de services à bon de commande. Cela concerne les prestations de

déneigement et salage "service hivernal" et des travaux divers d'urgence avec location de matériel et main d'oeuvre .

Le marché serait passé pour 1 année, reconductible 2 fois soit une durée maxi de 3 ans.

Par ailleurs le 1er adjoint regrette le manque de petits matériels tel que perceuse , forets indispensable à la maintenance des bâtiments communaux et à l'entretien du matériel.

Naissance de l'Impasse Campaliane

Dans le but de simplifier la recherche d'adresses notamment par les services d'intervention et de secours, les membres du Conseil s'accordent pour désigner l'Impasse Campaliane et y installer un panneau directionnel.

Dysfonctionnements au niveau du personnel

M.le Maire fait état des difficultés rencontrées auprès du personnel communal, en particulier un manque de rigueur au travail qui se traduit par des factures en souffrance, des erreurs d'écriture comptable qui entraînent de la non récupération de TVA, l'absence d'entretien du matériel... Une réflexion devra être conduite rapidement pour rechercher les solutions à mettre en œuvre afin de pallier à ces lacunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré